

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 DECEMBRE 2009**

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU Mr Alain THEBAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU,

Absents excusés : Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora LAURENT-GAUTHIER, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mr Michel AUPERIN.

Secrétaire de séance : Mme Dominique LAVEAU

Pouvoir de Mme Jacqueline ROUAULT à Mme Dominique LAVEAU
Pouvoir de Mme Stéphanie NEDEAU à Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN
Pouvoir de Mr Jean-Pierre BONAMY à Mr Serge BUFFET
Pouvoir de Mr Michel AUPERIN à Mme Catherine PASQUET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour en ajoutant les trois points suivants :

- CCTV : changement de délégué auprès de la commission « culture »
- Transport scolaire : Adhésion de la communauté de communes des Villages de la Forêt
- Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal accepte ces modifications.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2009.

FINANCES :

- Etat des finances au 07 décembre 2009

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 07 décembre 2009.

- Décision Modificative « Bas du Bourg »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour financer les travaux d'enfouissement de bas du bourg un transfert du compte 605 pour 42 000 €uros et du compte 61523 pour 35 000 €uros de budget de fonctionnement au compte 2315 du budget d'investissement est nécessaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces transferts de compte.

- Tarifs communaux 2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2%, à partir du 01 janvier 2010, les prestations suivantes qui s'élèveront à :

Taxe d'assainissement : Construction neuve 1 155,75 €uros
 Construction ancienne qui avait déjà un assainissement
 individuel 630,02 €uros
 Lotissement 1 155,75 €uros par pavillon

Concessions cimetièrè : Concession d'une durée de 30 ans 68,67 €uros
 Concession d'une durée de 50 ans 103,00 €uros
 Columbarium d'une durée de 30 ans 686,74 €uros
 Columbarium d'une durée de 50 ans 1 115,93 €uros

Prix du stère de bois sur pied : 6,04 €uros

Droits de place : 6,32 €uros

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Isolation grenier Mairie

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que l'isolation du grenier est terminée, qu'il reste à installer les étagères, un détecteur de fumée et un extincteur.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Journal de fin d'année

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que le journal est parti à l'impression et qu'il sera livré le 22 ou 23 décembre à la Mairie. Il demande que le contrat auprès de la poste pour la distribution soit établi.

- Grippe H1 N1

Monsieur le Maire fait le point sur la grippe H1 N1. Il est proposé que les membres du CCAS puissent emmener les personnes âgées dans les centres de vaccination.

- SBPA

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que suivant la convention passée avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux le montant de la participation de la commune s'élève à 200,42 € pour 2010. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser cette somme de 200,42 € en 2010. Le montant de cette dépense sera prélevé sur le budget de fonctionnement de 2010.

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, contactera Mr GESSIPPE et les propriétaires du restaurant « Le Chabur » pour obtenir leur autorisation de diffuser leur photo sur le journal de la CCTV.

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- qu'il a reçu une convocation pour l'assemblée générale de la chorale
- qu'un diaporama sera diffusé pour les vœux du 16 janvier 2010
- que Mr Thierry SARRET arrête l'activité football du dimanche matin. Une lettre de remerciement lui sera adressée.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Bas du Bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des lignes EDF.

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, signale le mauvais état du stade suite au dépôt du matériel des entreprises travaillant pour les travaux d'enfouissement. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention dans le cadre de l'opération « Plantons le décor ».

- Route de Méry es Bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une recette de 19 940 € provenant du produit des amendes de police est attribuée à la commune par la Préfecture sur avis du Conseil Général.

- Rue des Rois

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que les travaux de la phase 2 de la rue des Rois sont terminés et signale le bon travail de l'entreprise BLANCHET St Martin d'Auxigny.

- Transformateur

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par délibération en date du 27 mars 2009 à signer une convention pour l'implantation d'un transformateur HT/BT au lieu dit « Place de la Poste ».

Toutefois ce dernier peut avoir un meilleur emplacement et être déplacé sur la parcelle C n°191 situé « chemin des Dumonts » et appartenant à la commune d'Allogny.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que ce transformateur HT/BT soit implanté sur la parcelle n°191 situé « chemin des Dumonts » et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

- Convention ATESAT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au titre de l'année 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Etat des finances au 07 décembre 2009

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 07 décembre 2009.

- Réseaux eaux usées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Sogréath interviendra le mardi 15 décembre 2009 pour diagnostiquer l'état du réseau.

SCOLAIRE ET SOCIAL :

- Conseil d'école

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 17 novembre 2009.

- Maison d'Accueil Temporaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la Communauté de Communes en Terres Vives de créer une maison d'accueil temporaire pour personnes âgées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, soutient ce projet et souhaite de la Communauté de Communes en Terres Vives continue ces démarches.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas scolaire sera facturé 3,229 € HT au 1^{er} janvier 2010 par la société API.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la structure multi-accueil « haut comme 3 pommes »

AFFAIRES EXTERIEURES :

- CCTV : C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire donne lecture du cadre réglementaire et législatif, de l'état financier de la Communauté de Communes en Terres Vives, et du travail réalisé par la CLECT et propose au conseil municipal de valider la réévaluation du montant d'attribution de compensation de 6 590 € versée à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la réévaluation de l'attribution de compensation telle que proposée, à partir de l'année 2010.

- CCTV : délégué commission « culture »

Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, ne souhaite plus faire partie de la commission « culture » de la CCTV et souhaite être remplacée. Mr André PACYNA, conseiller municipal » accepte de la remplacer.

- Correspondant défense : nomination d'un suppléant

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, à désigné Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal, comme correspondant défense suppléant auprès de la Préfecture du Cher.

- Jacques Cœur Habitat : Demande de garantie

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal accepte de garantir le remboursement des annuités de deux prêts d'un montant total de 213 200 €uros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Jacques Cœur Habitat.

- SAFER du Centre

Monsieur le Maire rend compte des différentes ventes immobilières ayant eu lieu sur la commune et qui ont été portées à la connaissance de la commune

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Indemnités Agents Recenseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une indemnité forfaitaire de 800.00 €uros à chacun des deux agents recenseurs.
Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire informe que la signature du contrat d'opération pour le bas du bourg aura lieu le 29 janvier 2010 à 18 heures 15 en Mairie.

- Transport Scolaire :

Mme Géraldine CUSTODIO en tant que Président du Syndicat de Ramassage Scolaire de St Martin d'Auxigny explique au conseil municipal que depuis quelques années, plusieurs matières enseignées dans certains établissements scolaires de Vierzon ont été déplacées sur Bourges. Les élèves de ces secteurs ont donc été obligés de se rendre à Bourges pour étudier.

Le Conseil Général n'ayant pas de ligne TS – Nancay/Bourges, les enfants peuvent emprunter le bus à Allogny et demander une carte de transport scolaire auprès du Syndicat de St Martin d'Auxigny. La carte est gratuite mais pas les frais de gestion. Afin de participer à ces frais, la Communauté de Communes des Villages de la Forêt demande son adhésion au syndicat de St Martin d'Auxigny.
Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt au Syndicat de ramassage scolaire de St Martin d'Auxigny.

Suite à l'intervention de Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint qui demande des informations sur le dernier compte-rendu du conseil communautaire, les membres du conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier au Président de la Communauté de Communes en Terres Vives concernant le nombre de suppléant auprès de la CCTV, sur le bilan financier de l'opération « Brin de Culture » et sur la collecte des objets encombrants.

La séance est levée à 20 heures 20.